



PROVINCE SUD			ARRIVÉ LE :							
Direction du Développement Durable des Territoires			23 DEC. 2022							
	Dir	Com	LPP	R&G	SPPAT	SGPR	SII	SGAP	SAF	SCS
AFFECTÉ						2				
COPIE										
OBSERVATIONS:										

NB

Nouméa le 19/12/2022

**PROVINCE SUD
DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT
SICIED-BUREAU ICPE
MADAME AUDREY
FRICK-LABUSSIERE
BP L1
98849 NOUMEA CEDEX**

N/Références : GK/SLK /N°607-12.2022/ /DAPP-Patrimoine

V/Références : /

Objet : **Bilan 24h 2022
Station épuration Les Tamarins**

Dossier suivi par M. Gilles KOROLOFF, assisté de Mme Sonia LATIP-KARTIM.

Madame,

Veuillez trouver ci-joint annexé, les éléments concernant l'installation classée « Les Tamarins » :

- le rapport bilan 24 heures de l'année 2022, réalisé le 18 novembre 2022 incluant,
- le rapport d'analyses/échantillonneur, validé le 30 novembre 2022 par le laboratoire de la Calédonienne des Eaux.

Le rapport du prestataire, la Calédonienne des Eaux, indique un bilan 24 heures conforme à la réglementation en vigueur.

Nous vous prions d'agrérer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie

Gilles KOROLOFF

*Chef du service Patrimoine
Tél : (687) 28 38 01*

Pièces jointes : précitées.

CENTRE DE RELATION CLIENTS



444 000

UN SEUL NUMÉRO
POUR TOUTES
vos demandes
Locataires

STANDARD DU SIÈGE

28 23 16

POUR LES
DEMANDES
NON LIÉES À
LA CLIENTELE

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Société anonyme d'économie mixte au capital de 12 000 000 000 XPF
Ridet N° 202978.001 - code APE 68.20A
15, rue Guynemer - BP 412 - 98845 Nouméa cedex
Tél. : 28 23 16 - Fax : 28 43 56 - Email : sic@sic.nc
www.sic.nc

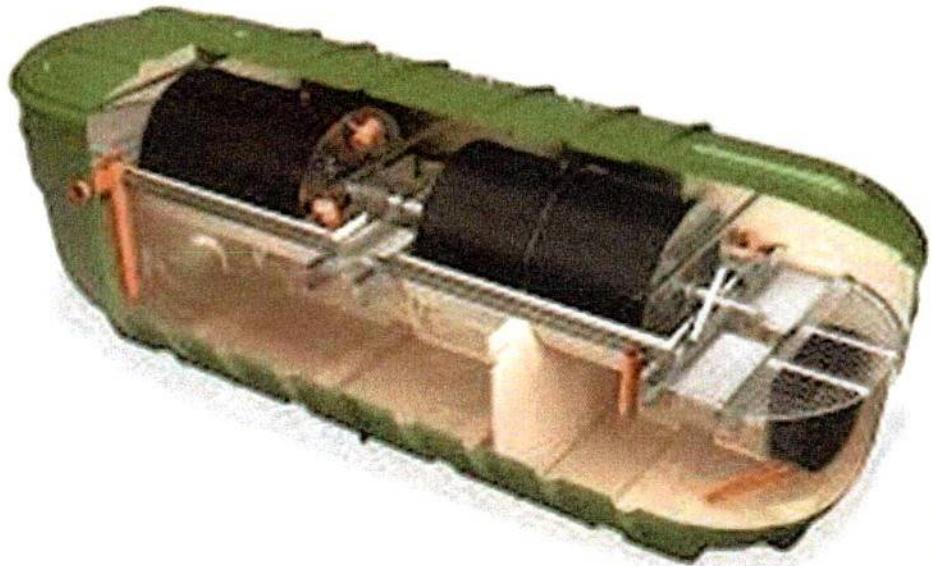
*Certifié
ISO 9001*



Calédonienne
des Eaux

Résidence sic Tamarins

Rapport du bilan 24H
2022



Documents de référence

Délibération n° 10277/DENV/SE du 30 avril 2009 fixant les règles générales et les prescriptions techniques applicables aux installations soumises à déclaration dans la rubrique 2753 : “ Ouvrages de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées ”

Sommaire

1. Données de la station
2. Mesures physico-chimiques
3. Enregistrement de débit
4. Conclusion

1. Données de la station

Exploitant de l'installation : SIC

Prestataire pour l'entretien : Calédonienne des eaux

Contact : Cédric RENOU

Tél : 74 52 22

Cette station est de type biodisque BL de klargest.

Constructeur : Klargest

Capacité nominale : 150 équivalents habitants

Année de mise en service : 2010

Elle se compose des ouvrages suivants :

- Un poste de relevage équipé de 2 pompes et d'un panier dégrilleur
- Un ensemble biodisque (primaire et secondaire) avec 1 pompe de recirculation

2. Mesures Physico-chimiques

Le prélèvement a été effectué par un préleur
d'échantillons 24h du 17/11/2021 au 18/11/2022.

Paramètres analysés	Valeurs limites de rejet	Step Tamarins
PH	6< pH <8,5	7,5
Température	<30°	23,6
Demande biochimique en oxygène a 5 jours (D.B.O.5)	<25mg/l	17
Demande chimique en oxygène (D.C.O)	<125mg/l	81
Matières en suspension (M.E.S)	<35mg/l	26,17

LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.

Agréé par la Province des îles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	PS STEP RES.LES TAMARINS	Echantillon prélevé par	: CR
N° d'enregistrement	2205376	Date de prélèvement	: 18/11/22 à 9:00
Nature du prélèvement	EAU USEE	Date d'arrivée au laboratoire	: 18/11/22 à 9:20
Lieu du prélèvement	SORTIE STEP TAMARINS B24H/ECHANTILLONNEUR	Date début d'analyse	: 18/11/22
Type du prélèvement	EAU TRAITEE	Date de validation	: 30/11/22
Niveau du prélèvement	AUTRE	Température du contenant	: 24,9°C

	Valeurs mesurées	Unité mesure	Limite de Quantification

PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES

pH (2).....	7,5		
(Méthode d'analyse : NF EN ISO 10523)			
Température de mesure du pH.....	23,6	°C	0,1
(Méthode d'analyse : SONDE TEMPÉRATURE)			

PARAMETRES CHIMIQUES

Demande biochimique en oxygène.....	17	mg/l en O2	1
(Méthode d'analyse : MES. MANOMETRIQUE OXITOP)			
Matières en suspension (2).....	26,17	mg/l	2,00
(Méthode d'analyse : NF EN 872)			
ST-DCO (2).....	81	mg/l en O2	3
(Méthode d'analyse : ISO 15705)			

(2) Paramètre couvert par l'accréditation

COMMENTAIRES :

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Il est interdit d'utiliser la marque d'accréditation COFRAC, en dehors de la reproduction intégrale du rapport d'analyses.

Le laboratoire de la CDE n'est pas responsable de toutes informations fournies par le client et pouvant affecter la validité des résultats.

La mesure de la température du contenant est réalisée par le laboratoire à la réception de l'échantillon.

Nouméa, le 30 Novembre 2022

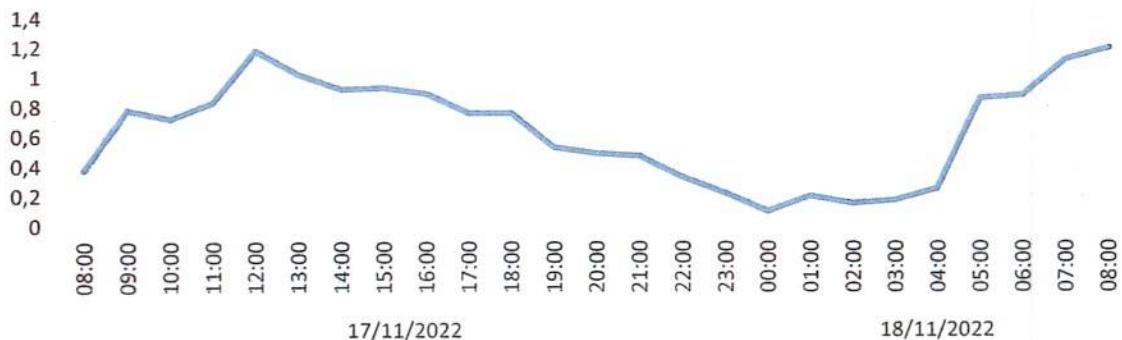


La Responsable des Laboratoires
VANESSA LAVIGNE

EN/CANV13
Indice de révision : a

3. Enregistrement de débit

Enregistrement de débit step Tamarins



Date	Heure	m3/h
17/11/2022	08:00	0,38
	09:00	0,78
	10:00	0,72
	11:00	0,83
	12:00	1,18
	13:00	1,02
	14:00	0,92
	15:00	0,93
	16:00	0,89
	17:00	0,76
	18:00	0,76
	19:00	0,53
	20:00	0,49
	21:00	0,47
	22:00	0,33
	23:00	0,22
18/11/2022	00:00	0,1
	01:00	0,2
	02:00	0,15
	03:00	0,17
	04:00	0,25
	05:00	0,86
	06:00	0,88
	07:00	1,12
	08:00	1,2
	Minimum	0,1
	Maximum	1,18
	Moyenne	0,64

4. Conclusion

Les résultats d'analyses sont conformes aux normes de rejets